

## **REINSCRIPTION EN DOCTORAT** **2EME ET 3EME ANNEE 2018.2019**

**Les réinscriptions ont lieu à partir du MERCREDI 11 JUILLET jusqu'au VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018**

- **1<sup>ère</sup> Etape** : Réinscription pédagogique auprès de votre école doctorale (étape 1 à 4 de SIGED), via l'application SIGED en utilisant l'url <https://siged.universite-lyon.fr>, en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA de Lyon et utilisant les identifiants et mot de passe de connexion reçus par mail l'année universitaire précédente (2016-2017 ou 2017-2018)

**Vérifiez sur le site de votre école doctorale les éléments nécessaires pour la réinscription pédagogique et le programme de formation à effectuer pendant votre doctorat.**

- Dans le cas où vous ayez perdu votre mot de passe, vous pouvez demander un nouveau mot de passe sur la page <https://siged.universite-lyon.fr>PasswordReset/>
- Si vous n'aviez pas reçu de mail avec vos identifiants de connexion à SIGED. Vous pouvez envoyer une demande d'identifiant et mot de passe à [sos.siged@universite-lyon.fr](mailto:sos.siged@universite-lyon.fr) en précisant votre établissement et école doctorale d'inscription. Un mail comprenant votre identifiant et un lien pour réinitialiser votre mot de passe vous sera alors adressé.

- **2<sup>ème</sup> Etape** : Réinscription administrative auprès du service scolarité de l'INSA de LYON (étape 5 à 6 de SIGED + processus de réinscription administrative à l'INSA)

Lorsque votre dossier pédagogique a été complété et validé dans l'application SIGED par vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale (**état validation 5/6**), et par la directrice du département FEDORA - formation par la recherche et les études doctorales (**état validation 6/6**), vous pouvez effectuer votre réinscription administrative auprès du service scolarité de l'INSA de Lyon, **un certain nombre de documents à charger sur SIGED vous est demandé pour la phase de réinscription administrative.**

## **REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE SCOLARITE**

### **NOUVEAUTES RENTREE 2018**

Dans le cadre de la loi ORE, mise en place d'une Contribution de Vie Etudiante et Campus **CVEC** de 90 € **obligatoire**, à payer préalablement au CROUS (à compter du 01 Juillet 2018). Connectez-vous à cette adresse : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>  
Une attestation vous sera délivrée après paiement.

#### **SECURITE SOCIALE**

La sécurité sociale devient gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous poursuivez vos études en 2018.2019 et vous étiez déjà inscrit(e) à une mutuelle étudiante en 2017.2018 ?

Vous restez rattaché(e) à cette mutuelle en 2018.2019.

Vous vous inscrivez pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'enseignement supérieur en France ?  
Il faut vous inscrire sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

Nous vous invitons à consulter le site, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

Vous pouvez vous présenter au service scolarité pour votre réinscription ou effectuer votre réinscription par correspondance :

**1 – Lorsque votre validation sur SIGED des étapes 1/6 à 6/6 est effectuée,**

**2 – Justificatif(s) de financement :** ils doivent être mis en ligne sur l'application SIGED, dans l'onglet « financement ».

- **Salarié :** rappel vous devez au moment de la réinscription justifier d'un contrat de travail du 01.09.2018 au 31.08.2019
  - pour les doctorants ayant un contrat renouvelé tous les ans : charger l'avenant du contrat pour l'année 2018-2019 (01.09.18 au 31.08.19),
  - ou pour les doctorants ayant des contrats tous les 10 mois : fournir une copie du nouveau contrat. Si ce contrat se termine avant le 31.08.19, vous devez fournir en plus de la copie du contrat une attestation du directeur de laboratoire certifiant que votre contrat sera renouvelé jusqu'au 31.08.19 minimum (date et montant obligatoire).
- **Boursier :** fournir une copie du justificatif de bourse 2018-2019 avec **montant et date précisés.**

Si votre bourse ou votre contrat est inférieur au montant décidé par le conseil d'administration, faire établir une attestation par le directeur de laboratoire s'engageant à financer à la hauteur de la somme demandée soit 1200 € net par mois.

**3 – Mise en ligne sur l'application SIGED : attestation CVEC (obligatoire) même si vous êtes exonérés,**

4 – Pour les doctorants en cotutelle :

- Mise en ligne sur SIGED, de la convention de cotutelle signée par toutes les parties si celle-ci était incomplète l'année précédente,
- Certificat de scolarité 2018.19 et attestation de paiement des frais de scolarité de l'établissement partenaire.

**5– Paiement des frais de scolarité :**

Paiement des frais en ligne sur internet : <http://reinscriptions.insa-lyon.fr> (connexion avec vos identifiants INSA) accès à partir du 11 juillet 2018.

\* Par carte bancaire sur "Paybox",

\* par carte bancaire en 3 fois sur "Paybox",

\* Par virement,

\* Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA de Lyon, à envoyer à l'adresse suivante : AGENCE COMPTABLE, Bât Direction, 69621 VILLEURBANNE Cedex. Merci d'indiquer au dos du chèque votre numéro d'étudiant,

\* En espèces à l'agence comptable\*.

\* **ATTENTION :** pour le paiement en espèces, vous devez impérativement passer au service scolarité. Le paiement se fera ensuite à l'agence comptable.

**Pour information : le paiement en ligne ne sera plus effectif à partir du 28 septembre 2018**

**Après vérification de la réinscription administrative et paiement des frais de réinscription,** votre réinscription sera **validée dans SIGED**. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité et la pastille 2018-2019 vous seront remis ou envoyés dans le cas d'une réinscription par correspondance.

**Service scolarité de l'INSA de Lyon :**

\* **Service fermé le mardi après-midi**

Fermeture d'été du lundi 30 juillet au vendredi 24 août 2018 inclus.

Contact inscription administrative INSA de Lyon : Mme Sandrine PUZIN, doctorat@insa-lyon.fr tél 04.72.43.85.60

**Adresse :**

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON /SERVICE SCOLARITE

MME Sandrine PUZIN / Bât. Camille Claudel / 8 Allée du Rhône / 69621 VILLEURBANNE CEDEX